

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13.06.2017

Dossier complet le :

13.06.2017

N° d'enregistrement :

F09317P0187

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement de la zone 2AU du Petit Défends et de ses abords sur la commune de Saint-Raphaël

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Saint-Raphaël

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Georges GINESTA

RCS / SIRET

21830118200018

Forme juridique

Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39.	Constructions de bâtiments d'une surface de plancher d'environ 26 840 m ² sur trois unités occupant une superficie cumulée de 48 800 m ² .
47.	Défrichement d'une superficie d'environ 5 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement de la zone 2AU du Petit Défend pour la construction d'environ 383 logements. La zone fera l'objet de trois unités d'aménagement localisées au niveau des secteurs où la constructibilité est la meilleure.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de la zone 2 AU du Petit Défens se situe au cœur de la zone urbanisée au sud-ouest de la commune.

Selon l'article R.123.6 du code de l'urbanisme, les zones dites « AU » sont les secteurs à caractère naturel de la commune pouvant être destinés à être ouverts à l'urbanisation. Parmi elles, les zones dites « 2 AU » sont les zones d'urbanisation différées.

Le projet comprend trois unités destinées à être bâties. Une partie des projets se situe également en zone UE à l'est (unité 3), destinée à accueillir des activités économiques, artisanales, industrielles non polluantes ainsi que les logements des personnes ou des familles assurant leur fonctionnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés en deux étapes :

- une première étape de défrichage des superficies concernées par les trois unités constructibles,
- une deuxième étape pour la construction des bâtiments et les aménagements de leurs abords.

Le calendrier des travaux n'a pas encore été établi, dans l'attente du déclassement des parcelles de la zone rouge du PPRIF.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les constructions seront destinées à une vocation d'habitat. Le nombre potentiel de logements constructibles est estimé à un total de 383 logements.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'évolution du classement en zone rouge au PPRIF des parcelles concernées par le projet
 Autorisation de défrichement
 Autorisation au titre de la Loi sur l'eau
 Dérogation espèces protégées (si espèces protégées impactées par le projet)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet (= superficie défrichée)	48 800 m ²
Superficie unité 1	7 500 m ²
Surface de plancher unité 1	4 125 m ²
Superficie unité 2	24 500 m ²
Surface de plancher unité 2	13 475 m ²
Superficie unité 3	16 800 m ²
Surface de plancher unité 3	9 240 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 6° 4 7 ' 0 5 " 28E Lat. 4 3° 2 5 ' 5 9 " 30N

LE PETIT DEFENDS
83530 SAINT RAPHAEL

Parcelles :

AN1260
AO707
AO824

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Saint-Raphaël
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement - voies ferrées (VF) - 2013-2018 - échéance 2 - approuvé le 17 octobre 2016
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Raphaël est concernées par : - un Plan de Prévention des Risques Naturels d'Incendies de Forêts (approuvé en 2007 puis en 2015 pour les modifications) - le Plan de Prévention des Risques Inondation lié à la présence des rivières Garonne, Peyron, Pédégal et Agay (approuvé en 2000)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 2,5 kilomètres de la parcelle du projet. Il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation FR9301628 Estérel.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est situé à environ 400 mètres de la parcelle du projet. Il s'agit du site classé "Massif de l'Estérel oriental".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les opérations d'aménagement des terrains naturels sont susceptibles de présenter des excédents de matériaux. A ce stade du projet, il n'est pas défini si l'ensemble des matériaux déplacés seront réutilisés ou non dans le cadre du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de matériaux extérieurs pour la construction des bâtiments.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Effet d'emprise sur environ 5 hectares de terrains naturels (pelouses siliceuses, maquis, matorral et forêts de Chêne liège, peuplements de Pin maritime). - Présence d'espèces végétales protégées dont la situation par rapport aux emprises du projet est à préciser. - Incidences sur des arbres gîtes potentiels pour les chiroptères ou les coléoptères xylophages (chênes lièges avec décollements d'écorce).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000. Concernant la Tortue d'Hermann, il est situé en zone de sensibilité très faible du PNA. Aucune Tortue d'Hermann n'a été contactée lors des visites de terrain réalisées en 2016 et 2017.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'environ 5 hectares d'espaces naturels et forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque incendie de forêt fort à très fort (zone rouge du PPRIF).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction de logements engendrera une augmentation de la population du quartier et de ce fait du trafic routier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	De manière temporaire, en phase chantier pour la construction des bâtiments.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De manière temporaire en phase chantier (passage d'engins).
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage des abords des bâtiments (à définir).
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux usées qui devront être collectées dans le réseau communal.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déchets de chantier en phase chantier.</p> <p>Ordures ménagères des logements construits qui seront collectées et traitées par les dispositifs en place sur la commune.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Urbanisation d'environ 5 ha de terrain à vocation naturelle et sylvicole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin de prendre en compte les sensibilités environnementales du secteur et d'éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement, la commune de Saint-Raphaël s'engage à mettre en œuvre les mesures suivantes (cf. Compte rendu de visite de terrain naturaliste et recommandations, Agence MTD, 2017 annexé au présent formulaire) :

- réalisation d'un diagnostic écologique avec des inventaires faune flore sur un cycle biologique complet permettant de définir les mesures les plus adaptées à la bonne prise en compte des sensibilités écologiques dans le cadre du projet ;
- mise en œuvre des mesures définies lors du diagnostic écologique avec suivi du projet et du chantier par un écologue ;
- adaptation du calendrier : opérations de défrichage entre les mois d'août et de février et début des travaux en suivant ;
- mise en défens des milieux sensibles en phase travaux et mesures de préservation de l'environnement pour le chantier ;
- mesures afin de limiter la prolifération des espèces invasives présentes sur le site.

Par ailleurs, conformément à la réglementation en vigueur, un dossier de dérogation à la protection des espèces protégées sera réalisé si d'éventuelles incidences du projet vis-à-vis d'une ou plusieurs espèces protégées ne pouvaient être évitées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Etant donné que les parcelles du projet ne sont concernées par aucun périmètre d'inventaire ou de protection du patrimoine naturel ou paysager et, moyennant la mise en œuvre des procédures administratives auquel le projet est soumis (dossier loi sur l'eau, dossier de défrichage, dossier de dérogation pour les espèces protégées), et l'engagement de la commune de Saint-Raphaël de faire réaliser un diagnostic écologique complet et de se faire accompagner par un écologue dans le cadre de la définition du projet et de la réalisation de la phase chantier, nous estimons que le présent projet ne devrait pas être soumis à évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Prédiagnostic succinct des milieux naturels. Espace Environnement. 2016. Analyse du risque et propositions d'évolution pour le PPRIF sur la zone 2AU du Petit Défends. Agence MTDA. 2016. Compte rendu de visite de terrain naturaliste et recommandations. Agence MTDA. 2017.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à SAINT-RAPHAEL

le, 13 juin 2017



Signature

insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

